

**Décision n° 2007-0187**  
**de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes**  
**en date du 19 février 2007**  
**abrogeant**  
**la décision n° 05-0581 du 23 juin 2005**  
**attribuant des ressources en numérotation à**  
**la société European Directory Assistance France**  
**(numéro 118 800)**

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7, L.44 et les articles R.20-44-27 à R.20-44-33 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société European Directory Assistance France (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 05-1010 en date du 14 avril 2005) ;

Vu la décision n° 2005-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2005-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-0581 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 23 juin 2005 attribuant des ressources en numérotation à la société European Directory Assistance France (numéro 118 800) ;

Vu le courrier de la société European Directory Assistance France reçu le 5 février 2007 ;

Après en avoir délibéré le 19 février 2007 ;

**Décide :**

**Article 1er** - La décision n° 05-0581 en date du 23 juin 2005 susvisée attribuant le numéro 118 800 à la société European Directory Assistance France (Siren : 481 581 460) est abrogée à sa demande.

**Article 2** - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 19 février 2007

Le Président

Paul Champsaur